



Numéro 92-382-XIF au catalogue

Logements, ménages et coûts d'habitation

Rapport technique du recensement de 2001



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



Logements, ménages et coûts d'habitation

	Page
INTRODUCTION.....	2
1. COLLECTE DES DONNÉES ET COUVERTURE.....	3
1.1 Généralités	3
1.1.1 Méthodes de collecte	3
1.1.2 Études spéciales sur la couverture	3
1.2 Questionnaire et instructions	4
2. DÉPOUILLEMENT	7
2.1 Généralités	7
2.1.1 Dépouillement régional	7
2.1.2 Imagerie	8
2.1.3 Vérification interactive.....	9
2.1.4 Codage automatisé.....	10
2.1.5 Contrôle et imputation.....	10
2.1.5.1 Généralités.....	10
2.1.5.2 Étude sur la classification des logements (ÉCL)	11
2.1.5.3 Pondération.....	11
2.2 Logements, ménages et coûts d'habitation – Traitement.....	12
2.2.1 Contrôle et imputation.....	12
2.2.1.1 Contrôle	12
2.2.1.2 Imputation	13
2.2.2 Parachèvement.....	14
3. ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES	15
3.1 Généralités	15
3.2 Données sur les logements, les ménages et les coûts d'habitation.....	15
3.3 Sources d'erreurs et études sur la couverture.....	23
3.3.1 Chiffres des logements privés occupés par des résidents étrangers/temporaires et logements inoccupés	23
3.3.2 Type de construction résidentielle	23
4. COMPARABILITÉ CHRONOLOGIQUE.....	25
5. CONCLUSION.....	26
 ANNEXES	
Annexe A. Glossaire	27
Annexe B. Produits et services du recensement de 2001	29

Introduction

Le recensement de 2001 a nécessité la participation de l'ensemble de la population canadienne, soit environ 30 millions de personnes réparties sur un territoire couvrant 9 millions de kilomètres carrés. Une entreprise de cette envergure a constitué un énorme défi à relever. Même si des normes de qualité rigoureuses régissent la collecte et le traitement des données, et malgré les efforts déployés afin de réduire la non-réponse, à l'aide des communications notamment, il est impossible de supprimer toutes les erreurs. Bien que ce terme ne signifie pas nécessairement que des fautes ont été commises, certains éléments d'erreur sont inévitables compte tenu des décisions prises afin de limiter les coûts du recensement.

Statistique Canada s'est engagé à expliquer les méthodes et les concepts utilisés pour recueillir et pour traiter les données; il doit en outre renseigner les utilisateurs sur la qualité des données produites, ainsi que sur d'autres caractéristiques des données qui pourraient limiter leur utilité ou leur interprétation. Le présent rapport vise à informer les utilisateurs de la complexité des données et des problèmes susceptibles d'influer sur la façon de les utiliser. Il explique le cadre théorique et les définitions ayant servi à recueillir les données, ainsi que les circonstances inhabituelles pouvant avoir une incidence sur la qualité des données. Par ailleurs, il traite la saisie des données, le contrôle et l'imputation, ainsi que la comparabilité chronologique des données.

La série des **Rapports techniques du recensement de 2001** comprend 16 rapports portant sur les variables du Recensement de la population de 2001, ainsi que sur la *Couverture* et l'*Échantillonnage et la pondération*.

Le présent rapport porte sur les logements, les ménages et les coûts d'habitation. Il a été préparé par la Division des statistiques sociales, du logement et des familles, avec le concours du personnel de la Division des opérations du recensement et de la Division des méthodes d'enquêtes sociales.

Les utilisateurs trouveront des renseignements supplémentaires sur les concepts, les variables et la géographie du recensement dans le *Dictionnaire du recensement de 2001* (n° 92-378-XIF au catalogue), de même qu'un aperçu des différentes étapes du recensement dans *Le recensement de 2001 en bref* (n° 92-379-XIF au catalogue).

1. Collecte des données et couverture

Cette étape du processus du recensement vise à faire en sorte que les quelque 11,8 millions de ménages du Canada soient dénombrés. Le recensement vise l'ensemble de la population du Canada, qui comprend les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation), les immigrants reçus et les résidents non permanents ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux. Les résidents non permanents sont les personnes au Canada qui sont titulaires d'un permis de travail, d'un permis de séjour pour étudiants ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille qui vivent avec eux.

Le recensement dénombre également les citoyens canadiens et les immigrants reçus qui sont temporairement à l'extérieur du pays le jour du recensement. Il s'agit, par exemple, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux en poste à l'extérieur du Canada, du personnel des ambassades canadiennes à l'étranger, des membres des Forces armées canadiennes en poste à l'étranger et des Canadiens qui se trouvent à bord de navires marchands. En raison du dénombrement des personnes se trouvant à l'extérieur du pays, le recensement du Canada est un recensement *de jure* modifié.

1.1 Généralités

1.1.1 Méthodes de collecte

Pour assurer la meilleure couverture possible, le pays est divisé en petits secteurs géographiques appelés secteurs de dénombrement (SD). Chaque recenseur est responsable d'au moins un SD. Le nombre optimal de ménages dans un SD varie de 175 en région rurale à 600 en région urbaine. Au recensement de 2001, on comptait 42 851 secteurs de dénombrement au Canada, et 38 000 personnes ont été affectées à la collecte des données.

En 2001, environ 98 % des ménages ont été recensés selon la méthode de l'autodénombrement. Aux termes de cette méthode, un recenseur livre un questionnaire à chaque ménage au cours des deux semaines précédant le jour du recensement et un adulte ou un membre responsable du ménage est invité à remplir le questionnaire pour tous les membres du ménage, puis à le retourner dans une enveloppe-réponse.

Par ailleurs, environ 2 % des ménages ont été dénombrés par interview lors du recensement de 2001. Selon cette méthode, un recenseur visite le ménage et remplit lui-même un questionnaire pour le ménage par interview. Cette méthode est normalement utilisée dans les régions éloignées et nordiques du pays, de même que dans la plupart des réserves indiennes. Elle est en outre utilisée dans certaines régions urbaines où l'on estime qu'il existe une forte probabilité que les répondants ne retournent pas leur questionnaire.

1.1.2 Études spéciales sur la couverture

Comme il est pour ainsi dire impossible d'obtenir une couverture complète (100 %) lors d'une enquête d'une telle envergure, la collecte des données a fait l'objet d'un certain nombre de vérifications. Des études visent à mesurer l'ampleur des erreurs de couverture qui se produisent lorsque des logements ou des personnes sont omis, dénombrés à tort ou comptés deux fois. Il s'agit de la vérification des logements inoccupés, de la contre-vérification des dossiers et de l'étude sur le surdénombrement. On se penche sur ces études dans le rapport technique du recensement de 2001 sur la *Couverture* (n° 92-394-XIF au catalogue), prévu en décembre 2004.

H5. Ce logement nécessite-t-il des réparations?

Ne considérez pas les rénovations ou rajouts souhaités.

- 23 Non, seulement un **entretien régulier** (peinture, nettoyage du système de chauffage, etc.)
- 24 Oui, des **réparations mineures** (carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc.)
- 25 Oui, des **réparations majeures** (plomberie ou installation électrique défectueuse, réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds, etc.)

Vos réponses aux questions **H6 à H8** s'appliquent uniquement au logement que vous **occupez maintenant**, même si vous louez ou possédez plus d'un logement. Si vous ne connaissez pas le montant exact, donnez la meilleure estimation possible.

80.

Nota : Si vous êtes un exploitant agricole et demeurez dans la ferme que vous exploitez, **cochez «X» ici**.. 01 et passez à l'étape **G** à la page suivante.

Les **données relatives aux ménages** se rapportent au soutien du ménage (H1), au mode d'occupation (H2) et au mode d'occupation – condominium (H8e).

Les **variables relatives aux coûts d'habitation** englobent les paiements au titre de l'électricité (H6a]), les paiements au titre du mazout, du gaz, du charbon, du bois et d'autres combustibles (H6b]), les paiements au titre de l'eau et des autres services municipaux (H6c]), le loyer mensuel en argent (H7), les paiements hypothécaires mensuels (H8a]), l'impôt foncier (H8b] et H8c]), la valeur du logement (H8d]), les frais de condominium (H8f]), les principaux paiements du propriétaire (calculés à partir des données recueillies par les questions H6 et H8a], H8b] et H8c]) et le loyer brut (calculé à partir des réponses aux questions H6 et H7).

H1. Qui paie le loyer ou l'hypothèque, les taxes, l'électricité, etc., pour ce logement?

Si plus d'une personne effectue de tels paiements, cochez «X» tous les cercles qui s'appliquent.

- 01 Personne 1
- 02 Personne 2
- 03 Personne 3
- 04 Personne 4
- 05 Personne 5
- 06 Personne 6
- 07 Une personne inscrite sur un autre questionnaire pour ce logement
- 08 Une personne qui ne demeure pas ici

H2. Êtes-vous (ou un membre du ménage est-il) :

Cochez «X» un seul cercle.

- 10 propriétaire de ce logement ou en train de le payer?
- 11 locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?

H6. Pour ce logement, combien payez-vous PAR ANNÉE (12 derniers mois) pour :

■ a) l'électricité? 02 Rien 03 Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements **OU** 04 Dollars Cents par année

b) l'huile (mazout), le gaz, le charbon, le bois ou tout autre combustible? 05 Rien 06 Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements **OU** 07 Dollars Cents par année

c) l'eau et les autres services municipaux? 08 Rien 09 Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements **OU** 10 Dollars Cents par année

H7. Pour les LOCATAIRES seulement :

■ Quel est le **loyer mensuel** payé pour ce logement? 11 Aucun loyer en argent **OU** 12 Dollars Cents par mois

H8. Pour les PROPRIÉTAIRES seulement, répondez aux parties a) à f) :

■ a) Quel est le total **mensuel** courant des paiements hypothécaires (ou remboursements similaires) pour ce logement? 13 Aucun **Passez à la partie c)** **OU** 14 Dollars Cents par mois

b) L'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est-il compris dans le montant inscrit à la partie a)? 15 Oui ▶ **Passez à la partie d)**
16 Non

c) Quel est le montant **annuel** approximatif de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) sur ce logement? 17 Aucun **OU** 18 Dollars Cents par année

d) Si vous vendiez ce logement aujourd'hui, combien penseriez-vous en tirer? 19 Dollars

e) Ce logement fait-il partie d'un condominium enregistré? 20 Oui ▶ **Continuez à la partie f)**
21 Non ▶ **Passez à l'étape G à la page suivante**

f) Quels sont les frais **mensuels** de condominium? 22 Aucuns **OU** 23 Dollars Cents par mois

En plus des données recueillies pour les variables susmentionnées, le recensement a aussi diffusé les chiffres concernant le parc immobilier des logements privés. Ce parc englobe tous les logements privés occupés et inoccupés. Des données restreintes sur les logements collectifs ont aussi été diffusées.

La classification des logements en logements privés occupés, ou en logements privés ou collectifs inoccupés, est fondée sur les renseignements consignés sous forme de codes sur la couverture avant du questionnaire au cours du dénombrement.

2. Dépouillement

Cette étape du processus du recensement consiste à assurer le dépouillement de tous les questionnaires remplis, depuis la saisie des données jusqu'à la constitution d'une base de données d'extraction exacte et complète. La base de données finale a été transférée au Projet d'évaluation de la qualité des données, en vue de la détermination de la qualité globale des données, et au Projet de la diffusion, en vue de la production et de la commercialisation des produits et services du recensement de 2001. En 2001, cette étape visait en outre la création d'un système d'extraction d'images donnant accès aux images de tous les questionnaires et de tous les registres des visites, de façon à éliminer la manutention de milliers de boîtes et de documents papier lors des processus subséquents nécessitant la consultation de l'original des formules du recensement, comme lors des recensements antérieurs.

2.1 Généralités

2.1.1 Dépouillement régional

L'équipe du dépouillement régional était responsable du codage manuel des réponses relatives à l'industrie et à la profession ainsi que de la saisie de l'information figurant dans les questionnaires en format électronique pour les systèmes de traitement ultérieurs. Étant donné l'énorme volume de questionnaires et d'information à saisir (plus de 4 milliards de frappes), la tâche du dépouillement régional confie le travail à l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), anciennement Revenu Canada, depuis 1981. Ce partenariat permet à l'équipe du recensement de réaliser des économies en mettant à profit le personnel qualifié et l'infrastructure déjà en place à l'ADRC. Lors du recensement de 2001, environ 2 800 employés de l'ADRC ont prêté le serment d'office et de discrétion prévu par la *Loi sur la statistique* en vue d'effectuer les tâches du recensement conformément aux mêmes règles et règlements que les employés de Statistique Canada.

Une fois les activités de collecte relatives à un secteur de dénombrement (SD) terminées, les questionnaires, les cartes géographiques et les registres des visites connexes étaient acheminés dans des boîtes de SD des sous-sections de collecte sur le terrain vers un des huit centres fiscaux de l'ADRC désignés du pays.

La première étape consistait à préparer les questionnaires remplis en vue de la saisie des données. Traditionnellement, elle avait pour objet d'attribuer manuellement des codes aux réponses en lettres fournies par les répondants. En 2001, la plupart des réponses en lettres étaient converties en codes par des systèmes automatisés (voir la section 2.1.4). Les seules réponses en lettres devant être codées manuellement lors du recensement de 2001 étaient celles du questionnaire complet portant sur les questions relatives à l'industrie et la profession. Des travaux de recherche ont été entrepris en vue d'automatiser le codage de ces réponses et on s'attend à disposer d'un système opérationnel pour le recensement de 2006.

Les réponses aux questions sur l'industrie ont été codées à l'ADRC conformément au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), que Statistique Canada utilise comme document normatif depuis quelques années. Le SCIAN a été élaboré afin de fournir au Canada, aux États-Unis et au Mexique un cadre de référence commun pour la production de statistiques sur l'industrie dans le contexte de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Cela représente une modification au codage des réponses relatives à l'industrie qui, lors du recensement de 1996, avaient été codées à l'aide de la Classification type des industries (CTI) de 1980. Afin de permettre l'établissement de comparaisons longitudinales, les réponses à la question sur l'industrie du recensement de 2001 sont également codées d'une façon plus automatisée conformément à la CTI de 1980 dans le cadre du codage automatisé (voir la section 2.1.4).

Une fois que les questionnaires avaient été reçus et enregistrés à un des centres fiscaux de l'ADRC et que les codes d'industrie et de profession avaient été attribués, l'étape suivante consistait à trier,

étiqueter et mettre en lots les questionnaires en vue de la saisie des données. L'étiquette apposée sur chacun des questionnaires portait un numéro de séquence unique destiné à permettre de contrôler le cheminement du questionnaire tout au long des opérations à l'ADRC. Pour la première fois, l'étiquette comportait aussi un code à barres ayant pour objet de faciliter le balayage du questionnaire lors de la tâche de l'imagerie (voir la section 2.1.2).

Les données étaient ensuite saisies principalement au clavier de terminaux de l'ordinateur central. Afin de vérifier la précision de l'opération de saisie, on saisissait de nouveau les données d'un échantillon de questionnaires dont les données avaient déjà été saisies, et des statistiques sur le contrôle de la qualité étaient produites en comparant entre eux les deux ensembles de données saisies.

Au fur et à mesure de leur saisie, les données étaient transmises en temps réel sur des lignes de communication dédiées à l'ordinateur de l'ADRC à Ottawa. À l'intérieur d'un délai de 24 heures, les données étaient ensuite transférées sur des cartouches magnétiques qui étaient livrées par un transporteur cautionné à Statistique Canada, où elles étaient chargées dans l'ordinateur central. Les questionnaires étaient enfin rassemblés dans leurs boîtes de SD en vue de leur expédition au centre de dépouillement de Statistique Canada à Ottawa.

2.1.2 Imagerie

Lors des recensements antérieurs, les étapes du dépouillement qui nécessitaient la consultation des questionnaires et des registres des visites se faisaient à l'aide des documents papier. En 2001, on a éliminé la nécessité de manipuler les documents papier en créant (par balayage) une image électronique de tous les questionnaires et registres des visites dès leur réception au centre de dépouillement du recensement en provenance des centres fiscaux de l'ADRC. Le personnel des opérations ultérieures pouvait ensuite accéder aux images des questionnaires et des registres des visites à l'aide d'un système d'extraction d'images, plutôt que d'avoir à utiliser les documents papier.

À leur arrivée au centre de dépouillement du recensement de 2001, les boîtes de SD étaient enregistrées et les documents étaient préparés en vue du balayage. Étant donné que les questionnaires et les registres des visites se présentaient sous forme de brochures, il fallait les découper en feuilles détachées pour les passer dans les scanners. Après le découpage, il fallait, dans le cas des questionnaires 2A qui étaient constitués de deux questionnaires (un en français et un en anglais) collés ensemble, séparer la partie du questionnaire vierge de la partie du questionnaire rempli. Les objets qui nuisent au processus de l'imagerie (comme les agrafes) devaient aussi être enlevés. Les questionnaires étaient ensuite mis en lots par SD en vue du balayage.

Les images électroniques des 13 millions de documents ont été créées à l'aide de 15 scanners à haute vitesse fonctionnant cinq jours par semaine, pendant deux quarts de travail par jour. L'identificateur géographique nécessaire pour identifier chacune des images de document était automatiquement attribué à partir du code à barres figurant sur l'étiquette apposée lors des opérations de saisie des données à l'ADRC (voir la section 2.1.1). Un contrôle qualitatif était effectué afin de vérifier que chaque document comportait le nombre approprié de pages et que le nombre de questionnaires de chaque type était exact pour chacun des SD. Une opération spéciale était prévue afin de résoudre les problèmes qui se posaient. Les images étaient alors enregistrées sur des disques optiques à des fins de consultation ultérieure et d'archivage. Lorsque les questionnaires étaient balayés, les images étaient aussi conservées sur une mémoire cache magnétique afin qu'on puisse y avoir accès immédiatement pour les besoins des activités de la tâche de vérification interactive (voir la section 2.1.3).

Les disques optiques sur lesquels sont enregistrées les images sont conservés dans un endroit sûr, où ils ne peuvent être consultés que par les employés dûment autorisés de Statistique Canada.

2.1.3 Vérification interactive

L'objectif principal de la vérification interactive était d'identifier et de corriger les erreurs dans les données dont la résolution exigeait de se référer aux images des questionnaires et/ou des registres des visites. Les données saisies étaient soumises à un ensemble détaillé de règles de vérification pour identifier des erreurs telles que des personnes manquantes ou comptées plus d'une fois dans un ménage; un dénombrement incorrect des résidents étrangers ou temporaires; des ménages associés aux mauvais questionnaires; ou une mauvaise classification de ménages comme occupés ou inoccupés. Un examen exhaustif de l'information des formules associées à chacun des problèmes était effectué pour déterminer la correction appropriée. Dans certains cas il fallait ajouter et/ou éliminer des personnes ou des ménages; par conséquent, ce processus avait une incidence sur les chiffres de population produits par le recensement.

Lorsque les cartouches renfermant les données étaient reçues de l'ADRC, elles étaient chargées sur les ordinateurs de Statistique Canada en vue de la vérification interactive. Une série de contrôles structurels étaient alors exécutés, surtout pour vérifier les renseignements inscrits par le recenseur sur la page couverture des questionnaires. Ces contrôles avaient entre autres pour objet d'apparier les types de questionnaire et les types de ménage, de contre-vérifier le nombre de questionnaires, de contre-vérifier le nombre de personnes dénombrées et de vérifier si les identificateurs géographiques étaient bien uniques. Les données sur le revenu étaient aussi soumises à certains contrôles visant à déceler les anomalies et à les soumettre aux spécialistes des données sur le revenu.

Tous les contrôles étaient effectués par SD. Les erreurs étaient balisées, puis corrigées en se reportant aux images des questionnaires et des registres des visites du SD visé. Les corrections apportées aux données électroniques étaient faites à l'aide d'un système interactif sur micro-ordinateur. Certaines corrections étaient également notées sur les images de questionnaire à l'aide d'un processus appelé « annotation ».

Une fois que la boîte de SD avait été soumise à tous ces contrôles, on procédait à une vérification manuelle et automatique du numéro d'îlot transcrit par le recenseur de la carte de SD au questionnaire et au registre des visites.

Un programme national des îlots géographiques a été mis en œuvre pour la première fois en 2001. Un îlot est fondamentalement le plus petit secteur dont tous les côtés sont délimités par des rues ou des routes, des lacs et des cours d'eau. Dans les centres urbains, les îlots correspondent en général aux pâtés de maisons. Dans les régions rurales, ils forment des secteurs beaucoup plus vastes, mais toujours délimités par des traits identifiables sans être fractionnés par aucun trait important. Les îlots sont regroupés afin de former des SD, qui sont utilisés pour les besoins de la collecte des données, et des aires de diffusion (AD), qui sont utilisées pour les besoins de la diffusion des produits et services du recensement.

Pendant les opérations de collecte sur le terrain, au moment de livrer un questionnaire à chacun des logements de son SD, le recenseur inscrivait le nom de la personne (si possible) et l'adresse dans son registre des visites. Au même moment, le recenseur transcrivait sur le questionnaire le numéro de la ligne correspondante dans le registre des visites (RV) – numéro qui servait d'identificateur unique du logement – puis transcrivait dans le RV et sur le questionnaire le numéro d'îlot figurant sur la carte. Ces numéros d'îlot ont ensuite été saisis avec les autres données afin que tous les logements du Canada puissent être associés à un îlot.

La dernière étape de la vérification interactive consistait à reformater les données et à les acheminer aux dernières étapes du dépouillement, c.-à-d. le codage automatisé ainsi que le contrôle et l'imputation.

La vérification interactive prévoit aussi un dépouillement spécial afin d'assurer que les Canadiens qui résidaient à l'extérieur du Canada le jour du recensement (personnes à bord des navires de la garde

côtière, des navires de guerre et des navires marchands battant pavillon canadien, membres du personnel diplomatique et membres des Forces armées) ont été dénombrés.

2.1.4 Codage automatisé

Le codage automatisé consistait à convertir en codes les réponses en lettres saisies sur les questionnaires complets lors du dépouillement régional (voir la section 2.1.1), à l'aide d'un fichier de référence automatisé contenant des séries de mots ou d'expressions correspondants. Bien que la majorité des réponses en lettres puissent être codées de façon entièrement automatique, certaines réponses ne peuvent être appariées. Des systèmes de codage interactifs exclusifs sont prévus pour aider des codeurs ayant reçu une formation spéciale et des spécialistes à attribuer un code approprié à toutes les réponses non appariées en examinant les réponses données à d'autres questions et les réponses données par les autres membres du ménage. Ont été soumises au codage automatisé les réponses en lettres aux questions suivantes du questionnaire complet (2B) :

- lien avec la Personne 1;
- langue parlée à la maison;
- langues non officielles;
- première langue apprise dans l'enfance (langue maternelle);
- langues utilisées au travail (nouvelle question en 2001);
- lieu de naissance;
- lieu de naissance des parents (nouvelle question en 2001);
- citoyenneté;
- origine ethnique (ascendance);
- groupe de population;
- bande indienne/première nation;
- lieu de résidence 1 an auparavant;
- lieu de résidence 5 ans auparavant;
- principal domaine d'études;
- religion (question posée pour la dernière fois en 1991);
- lieu de travail;
- industrie selon la CTI de 1980 (première fois en 2001 pour le codage automatisé).

Une fois que toutes les réponses associées à une variable avaient été codées, les données étaient acheminées à l'étape du contrôle et de l'imputation.

2.1.5 Contrôle et imputation

2.1.5.1 Généralités

Les données recueillies lors de toute enquête comportent des omissions ou des incohérences. Ces erreurs peuvent survenir lorsque les répondants fournissent des réponses incorrectes ou incomplètes aux questions ou encore lors du traitement. Par exemple, un répondant peut être réticent à répondre à une question, peut ne pas se rappeler la bonne réponse ou peut mal comprendre la question. De son côté, le personnel du recensement peut coder les réponses incorrectement ou peut faire d'autres types d'erreurs au cours du traitement.

Avant d'être soumis au contrôle et à l'imputation, les questionnaires ont fait l'objet de contrôles manuels spécifiques lors de la collecte. Le personnel sur le terrain les a passés en revue afin de vérifier si des

réponses étaient manquantes ou s'il y avait des réponses multiples inacceptables. Les problèmes relevés ont alors été résolus en communiquant avec les répondants pour obtenir l'information désirée. Après la collecte, des contrôles structurels de base ont été appliqués par l'équipe de la tâche de la vérification interactive (voir la section 2.1.3), en se reportant, au besoin, aux images des questionnaires et des registres des visites.

L'épuration définitive des données, faite à l'étape du contrôle et de l'imputation, a été presque entièrement automatisée. Elle consistait à appliquer une série de règles de contrôle détaillées, qui permettaient de repérer les réponses manquantes ou incohérentes. Ces dernières étaient la plupart du temps corrigées en modifiant par imputation la valeur du plus petit nombre de variables possible. L'imputation était faite à l'aide des méthodes dites « déterministe » et/ou « 'hot deck' à changements minimaux ». L'imputation déterministe consiste à corriger les erreurs en inférant la valeur appropriée à partir des réponses à d'autres questions. Quant à l'imputation « 'hot deck' à changements minimaux », on choisit un enregistrement qui comporte un certain nombre de caractéristiques communes à celles de l'enregistrement qui contient une erreur. On emprunte les données de cet enregistrement « donneur » et on les utilise pour changer le plus petit nombre possible de variables nécessaires pour résoudre tous les rejets au contrôle.

Deux systèmes automatisés différents ont été utilisés pour mener à bien ce traitement.

Le système NIM (*Nearest-neighbour Imputation Method*), qui a été élaboré en vue du recensement de 1996 pour faire le contrôle et l'imputation des caractéristiques démographiques de base telles que l'âge, le sexe, l'état matrimonial, l'union libre et le lien avec la Personne 1, a été amélioré en vue du recensement de 2001 et implanté dans un système appelé SCANCIR (*Système Canadien de Contrôle et Imputation du Recensement*). Il permet maintenant d'effectuer le contrôle et l'imputation d'autres variables telles que l'industrie, le lieu de travail, le mode de transport et la mobilité. Tout comme en 1996, le système SCANCIR permettait de soumettre les réponses à des contrôles plus détaillés et exacts, tout en préservant les réponses grâce à la méthode d'imputation « 'hot deck' à changements minimaux ».

Le système SPIDER (*System for Processing Instructions from Directly Entered Requirements*), qui a été utilisé pour traiter les autres variables du recensement telles que la langue maternelle, le logement ou le revenu, permet de traduire les exigences des agents spécialisés, déterminées au moyen de tables de décision logique, en modules exécutables. SPIDER fait appel aux imputations déterministe et « hot deck ».

2.1.5.2 Étude sur la classification des logements (ÉCL)

L'Étude sur la classification des logements consiste à prendre un échantillon, lors de la collecte, de logements ayant été trouvés inoccupés ou de logements dont le ménage était absent. Plus tard, l'ÉCL retourne à ces logements pour déterminer s'ils étaient occupés ou non le jour du recensement, ou s'ils n'auraient pas dû être inscrits parce qu'ils ne correspondaient pas à la définition d'un « logement » aux fins du recensement. Si un logement est occupé, un de deux ajustements distincts sont faits dans la base de données du recensement. Si le logement est inscrit comme étant inoccupé le jour du recensement, on applique alors une technique d'estimation faisant appel à des « additions aléatoires », afin d'ajouter des logements et des personnes dans la base de données du recensement. Au recensement de 2001, 111 628 ménages et 222 720 personnes ont ainsi été ajoutés dans la base de données, afin de tenir compte du nombre estimatif de personnes vivant dans des logements inoccupés. Le deuxième ajustement concerne les ménages absents. Leur nombre a été ajusté en attribuant, dans la base de données du recensement, une nouvelle taille de ménage pour tous les logements qui comptaient un ménage absent. Au total, 143 681 ménages et 317 587 personnes ont été ajoutés à la base de données du recensement en raison de cet ajustement.

2.1.5.3 Pondération

On a recueilli des renseignements sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial, l'union libre, la langue maternelle et le lien avec la Personne 1 auprès de toute la population. Cependant, la majeure partie des

renseignements du recensement proviennent d'un échantillon de 20 % de la population. On a employé la pondération pour reporter, après le contrôle et l'imputation, l'information fournie par l'échantillon à l'ensemble de la population.

La méthode de pondération a fourni, à partir des données-échantillon, des estimations qui étaient entièrement représentatives. Au recensement de 2001, on a fait appel à une technique que l'on appelle estimation de calibrage ou de régression. Cette procédure consiste à ajuster des coefficients de pondération initiaux égalant environ 5 par le plus petit nombre possible permettant de faire correspondre le plus près les estimations échantillonnelles (p. ex., nombre d'hommes ou de personnes âgées de 15 à 19 ans) aux chiffres de population établis pour l'âge, le sexe, l'état matrimonial, l'union libre et la taille du ménage.

Une fois les données invalides et manquantes corrigées, elles ont été transférées dans les bases de données d'extraction nationales définitives en vue de la réalisation d'études sur la qualité des données et de la diffusion.

2.2 Logements, ménages et coûts d'habitation – Traitement

Le module « logement » de l'étape du contrôle et de l'imputation effectuait le traitement des données sur les logements privés occupés. Les variables sur le logement sont les suivantes : type de construction résidentielle; mode d'occupation; nombre de pièces; nombre de chambres à coucher; période de construction et état du logement. Les définitions de ces variables se trouvent à l'annexe A. Veuillez noter que les données sur le type de construction résidentielle ont été soumises au traitement sur une base intégrale au cours du recensement de 2001.

Les données sur le soutien du ménage ont été traitées au moyen de modules distincts. La définition du concept figure à l'annexe A.

Le concept du soutien du ménage se rapporte aux ménages privés seulement. Chaque ménage privé peut déclarer plus d'une personne comme soutien. Étant donné la méthode de collecte de données utilisée, le nombre maximal de soutiens qu'il peut y avoir dans un ménage se chiffre à six.

La personne déclarée comme soutien du ménage doit être âgée de 15 ans ou plus, et doit avoir un lien avec la Personne 1 autre que celui de locataire ou d'employé(e). Il ne peut pas s'agir d'un membre de la famille de recensement du locataire ou de l'employé(e).

Il n'y a pas eu de changement dans la stratégie de traitement adoptée en 1996 à l'égard des données sur le soutien du ménage.

Les variables suivantes ont été soumises au traitement par le « Module des coûts d'habitation » : les paiements au titre de l'électricité (H6a]), les paiements au titre de l'huile (ou du mazout), du gaz, du charbon, du bois et de tout autre combustible (H6b]), les paiements au titre de l'eau et des autres services municipaux (H6c]), le loyer en argent (H7), les paiements hypothécaires mensuels (H8a]), les taxes foncières (H8b] et H8c]), la valeur immobilière du logement (H8d]), les frais de condominium (H8f]), les principaux paiements du propriétaire (calculés à partir des données recueillies par les questions H6 et H8a], H8b] et H8c]) et le loyer brut (calculé à partir des réponses aux questions H6 et H7). La définition de ces variables figure à l'annexe A.

2.2.1 Contrôle et imputation

2.2.1.1 Contrôle

Les **variables sur le logement** ont été soumises au traitement en ordre séquentiel. Les données sur le type de construction résidentielle ont été soumises au contrôle et à l'imputation avant celles sur le

nombre de pièces et de chambres à coucher. Les données sur le mode d'occupation, sur la période d'occupation et sur l'état du logement ont été soumises au traitement en même temps.

Les données sur le **soutien du ménage** ont été traitées séparément de toutes les autres données sur les logements et les coûts d'habitation. Les contrôles visant les soutiens de ménage ont été fondés sur les données définitives sur l'âge et sur le lien avec la Personne 1.

Les données sur les **coûts d'habitation** ont été soumises au traitement après que l'étape du « Module du logement » soit conclue, puisque l'issue du traitement dépendait des données définitives sur le mode d'occupation. La première étape consistait à dériver un indicateur pour l'exploitant(e) agricole qui demeure dans une ferme que lui-même ou qu'elle-même exploite (FOPIND). Cet indicateur a été utilisé par la suite comme critère de sélection en vue du traitement ultérieur. Les réponses multiples ont été résolues dans la composante « Précontrôle ». Dans ces cas résolus, les données ont été acheminées à la composante « Contrôle » aux fins du dépistage d'erreurs dans les données, pour distinguer entre les « bons » et les « mauvais » enregistrements. En ce qui a trait aux variables reliées aux coûts d'habitation, un seuil supérieur a été établi pour la valeur en dollars déclarée par le répondant à chaque partie des réponses aux questions H6 à H8. Les erreurs de données englobaient les cas de non-réponse, ainsi que les cas où la réponse fournie dépassait le seuil supérieur établi pour la valeur en dollars.

En général, la stratégie de contrôle comprenait plusieurs étapes. La première étape était celle de la « Prédérivation ». Mis à part le reformattage des données en vue du traitement, la fonction principale de la composante de « Prédérivation » était de résoudre les cas de réponses multiples (là où les réponses multiples n'avaient pas été acceptées). Les réponses uniques, réservées au traitement par la composante « Contrôle », constituaient le résultat de l'étape de la « Prédérivation ».

La deuxième étape était celle du « Contrôle ». La fonction de la composante du « Contrôle » était d'identifier lesquelles des données étaient valides et lesquelles étaient invalides. Les données valides étaient celles qui étaient acceptées au contrôle et ne nécessitaient pas de modifications. Les données invalides étaient celles qui étaient rejetées à l'étape du contrôle et qui nécessitaient l'imputation. En ce qui concerne les données sur les logements, les ménages et les coûts d'habitation, les données invalides englobaient les cas où il y avait non-réponse là où une réponse était obligatoire (p. ex., cas de non-réponse à la question sur le mode d'occupation), les valeurs qui débordent les limites acceptables (p. ex., le cas d'une maison mobile qui compte 19 pièces) et des conflits entre variables (p. ex., un logement contient deux pièces et quatre chambres à coucher). L'identification des données valides et invalides était fondée sur des critères spécifiques qui définissaient, pour chaque variable, quelles valeurs étaient acceptables et quelles valeurs étaient inacceptables. Ces critères étaient précisés dans une table de décision pour chaque variable ou groupe de variables.

L'expérience acquise aux cours de recensements antérieurs nous indique que les problèmes touchant les données des variables sur les logements, les ménages et les coûts d'habitation vont comprendre les volets suivants : a) les réponses multiples (cas où les réponses multiples ne sont pas acceptées); b) les cas de non-réponse (cas où une réponse doit obligatoirement être fournie); c) les valeurs qui débordent les limites acceptables; d) les conflits entre variables. Les étapes de traitement susmentionnées ont été établies afin de résoudre ces problèmes de données.

2.2.1.2 Imputation

L'imputation est le processus au cours duquel une valeur invalide est remplacée par une valeur valide. En ce qui concerne les variables relatives aux logements, aux ménages et aux coûts d'habitation, les enregistrements qui étaient acceptés au contrôle (c.-à-d. les « bons » enregistrements) devenaient des donneurs admissibles et ne nécessitaient pas d'imputation; par contre, les enregistrements qui étaient rejetés au contrôle étaient assujettis à l'imputation à partir de l'ensemble des « bons » enregistrements.

La stratification fondée sur le type de construction résidentielle et sur le mode d'occupation était utilisée pour rehausser au maximum l'homogénéité des enregistrements donneurs et des enregistrements

récipiendaires. En plus, dans la mesure du possible, des donateurs furent sélectionnés dans une région géographique située à proximité de l'emplacement du récipiendaire. Si un donneur ne pouvait pas être trouvé pour une de ces variables ou plus, une valeur valide était imputée à partir d'un des tableaux établis par défaut.

En 2001, l'imputation des données sur le nombre de pièces et de chambres à coucher fut modifiée afin de tenir compte des biais dûs au traitement survenus au cours des recensements antérieurs. Essentiellement, la nouvelle approche permettait un choix plus aléatoire d'enregistrements donateurs sur une base partagé (« 50-50 »). En d'autres mots, en ce qui concerne tous les conflits de données découlant de contrôles entre variables, 50 % de la tâche d'imputation touchait le nombre de pièces, tandis que l'autre moitié de l'imputation (50 %) portait sur le nombre de chambres à coucher.

2.2.2 Parachèvement

À la fin du traitement des données, les répartitions de données révisées furent évaluées en vue d'identifier tout biais dû au traitement. Les données révisées ont aussi été utilisées pour dériver certaines variables, y compris le nombre de soutiens du ménage, les versements principaux du propriétaire et le loyer brut. Toutes les données définitives ainsi que les données relatives aux variables dérivées ont été utilisées aux fins de l'extraction subséquente des produits normalisés sous forme de tableaux du recensement.

3. Évaluation de la qualité des données

3.1 Généralités

Tout au long des différentes étapes du recensement, on s'est efforcé d'obtenir des résultats de qualité supérieure. Des normes de qualité rigoureuses ont été établies pour la collecte et le traitement des données; par ailleurs, le Programme d'information publique a contribué à réduire les cas de non-réponse. Un Programme d'évaluation de la qualité des données a également été mis sur pied afin de fournir aux utilisateurs de l'information sur la qualité des données du recensement et sur leurs limites.

Malgré les efforts considérables déployés au cours du processus pour obtenir des données de bonne qualité, les données peuvent présenter certaines inexactitudes. Pour évaluer l'utilité des données du recensement dans leurs applications et comprendre les risques qu'il y a à tirer des conclusions ou à prendre des décisions en se fondant sur ces données, les utilisateurs doivent être au fait de leurs inexactitudes et savoir quelles sont leur origine et leur composition.

Parmi la série des **Rapports techniques du recensement de 2001**, les utilisateurs trouveront de l'information détaillée sur la *Couverture* du recensement et sur l'*Échantillonnage et la pondération* dans le recensement de 2001. La diffusion de ces deux rapports est prévue en novembre et décembre 2004.

3.2 Données sur les logements, les ménages et les coûts d'habitation

En général, l'évaluation des données sur les logements, les ménages et les coûts d'habitation était fondée sur les éléments suivants :

- l'examen des taux d'imputation globaux;
- la comparaison des répartitions de données ayant fait l'objet d'un contrôle aux répartitions de données non assujetties à un contrôle, afin de déterminer si un biais est survenu dans les données à cause de l'imputation;
- la comparaison chronologique des données du recensement actuel aux données des recensements antérieurs;
- la comparaison avec d'autres sources de données, selon le cas.

Les résultats de l'évaluation des données sont présentés sous forme de sommaire ci-dessous.

Mode d'occupation – Le taux global d'imputation était de 3,4 % (2,2 % en 1996). Au niveau des provinces et des territoires, le taux de non-réponse était très élevé au Yukon (11,9 % en 2001, par rapport à 8,9 % en 1996) et dans les Territoires du Nord-Ouest (9,8 % en 2001, mais 2,8 % en 1996), mais plus faible au Nunavut (4,5 %). La non-réponse constituait la raison principale pour le taux d'imputation élevé au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest en 2001. Les causes de ces cas de non-réponse n'étaient pas connues. Les taux pour le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique se situaient entre 3,5 % et 3,8 %.

Il y avait 9 442 enregistrements qui comprenaient des réponses invalides (c.-à-d. multiples). Ceci représente 0,4 % du nombre total d'enregistrements traités.

Un total de 86 182 enregistrements (cas de non-réponse et de réponses invalides confondus) ont nécessité le recours à l'imputation, ce qui représente un taux total d'imputation de 3,8 %. Ce taux n'a pas été considéré comme étant excessivement élevé, et il n'était pas prévu que ce taux ait une incidence sensible sur les données définitives.

Dans l'ensemble, les données de 2001 sur le mode d'occupation étaient comparables aux données de 1996. L'augmentation dans le nombre de logements possédés reflétait la tendance vers la possession du

logement observée dans le marché immobilier résidentiel, en particulier parmi les personnes vivant seules. Cette hausse représente le maintien d'une tendance déjà observée en 1996. L'augmentation dans le nombre de logements de bande peut être attribuée en partie à l'amélioration de la couverture dans les réserves. La population dans les réserves a aussi augmenté.

Les chiffres du recensement de 2001 ont été comparés aux chiffres de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM). Il y avait des différences entre les données du recensement de 2001 et les estimations de l'EDM. En termes absolus, le chiffre du recensement sur le nombre de logements possédés se situait dans l'intervalle entre deux coefficients de variation (CV) de l'estimation de l'EDM à l'échelle du Canada. Par contre, l'EDM a établi un chiffre de logements loués plus élevé que celui du recensement. En termes de répartition en pourcentage des logements selon le mode d'occupation, les deux sources ont reflété des proportions semblables.

Au niveau provincial, les données du recensement étaient comparables aux estimations de l'EDM pour toutes les provinces sauf Terre-Neuve-et-Labrador, le Québec et l'Ontario, où les chiffres du recensement relatifs aux logements loués étaient légèrement inférieurs aux chiffres de l'EDM.

Période de construction – Le taux total d'imputation pour cette variable était de 5,2 %. Puisque l'on n'anticipait pas que la connaissance de la période de construction parmi les répondants soit universelle, en particulier parmi les ménages comptant des locataires, ce taux de non-réponse ne fut pas considéré comme étant excessivement élevé. En tout, 118 936 enregistrements (chiffre non pondéré) ont nécessité le recours à l'imputation. L'étape du contrôle et de l'imputation n'a pas eu d'incidence significative sur la répartition des données.

Au niveau du Canada et des provinces, les données de 2001 étaient généralement comparables aux données de 1996. Puisque des différences numériques mineures pouvaient être observées en ce qui concerne les logements construits entre 1981 et 1985, mais pouvaient résulter de démolitions, d'un certain degré d'erreur de réponse (soit dans le recensement de 1991, soit dans le recensement de 1996, ou encore dans les deux), ou de la variance d'échantillonnage. Dans l'ensemble, l'ampleur des différences n'indiquait pas qu'il y avait un problème sérieux dans la qualité des données. La comparaison avec les données de l'EDM a mis en relief certaines différences, pour la période de 1971 à 1980, entre les estimations fondées sur les chiffres du recensement et les estimations fondées sur les résultats de l'EDM. Il n'était pas possible d'établir laquelle des deux enquêtes a fourni une estimation plus juste, puisque les deux ont été sujettes aux mêmes erreurs de réponse reliées aux ménages répondants.

Pièces et Chambres à coucher – Le taux total d'imputation à l'échelle du Canada pour le nombre de pièces était de 5,8 %. Environ 131 866 enregistrements parmi les 2,29 millions au total ont dû être assujettis au processus d'imputation. Au niveau provincial, les taux d'imputation étaient élevés en Ontario et en Alberta (le taux pour chacune de ces provinces se chiffrait à environ 6,2 %), en Colombie-Britannique (8,9 %), au Yukon (16,3 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (12 %). Le taux d'imputation total reflétait tant l'influence des cas de non-réponse que celle des données invalides résultant d'incohérences, dépistées au cours du contrôle, entre les valeurs des variables « Pièces » et « Chambres à coucher ». Les cas de non-réponse à la question sur les pièces ainsi que pour la question sur les chambres à coucher ne pouvaient pas être attribués à un manque de connaissances de la part des répondants, mais découlaient peut-être d'un manque de volonté de fournir les renseignements.

Le traitement des données n'a pas résulté dans la distorsion des données sur les pièces. La comparaison chronologique des données des deux derniers recensements indiquait que les chiffres des logements à une ou à deux pièces en 2001 ont pu être légèrement sous-estimés. Les estimations du recensement étaient aussi légèrement moins élevées que les estimations de l'EDM pour les logements de une à quatre pièces, mais plus élevées pour les logements à sept pièces ou plus.

Le taux total d'imputation pour les données sur les chambres à coucher était de 5,7 % pour le Canada. Le nombre d'enregistrements nécessitant l'imputation se chiffrait à 130 198. Au niveau provincial, l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont accusé des taux d'imputation plus élevés (soit de 6,2 %, de 8 %, de 16,3 % et de 11,4 % respectivement) qu'ailleurs au Canada.

Le changement le plus facile à remarquer en comparaison avec le recensement de 1996 était celui de la baisse dans le nombre de logements sans chambres à coucher. Étant donné la surestimation du nombre de ces logements en 1996, et vu dans un contexte à long terme, le chiffre de 2001 des logements sans chambres à coucher était raisonnable. Il y avait des différences absolues et proportionnelles entre les estimations fondées sur les données du recensement et sur celles fondées sur l'EDM pour la catégorie des logements sans chambres à coucher ou à une chambre à coucher et pour celle des logements comptant trois chambres à coucher ou plus.

État du logement – Aucune erreur n'a été relevée dans le traitement des données pour cette variable, mais 2,2 % des enregistrements (51 432 au total) ont dû être assujettis à l'imputation.

Les répartitions en pourcentage de 2001 et de 1996 selon l'état du logement étaient pratiquement identiques pour l'ensemble du Canada, ainsi qu'au niveau géographique des provinces et des territoires.

Tel que dans le cas des recensements précédents, la répartition des données en 2001 était légèrement différente de celle de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2000. Le recensement a dénombré un nombre moins considérable, tant en termes absolus qu'en termes proportionnels, de logements nécessitant un entretien régulier que l'EDM. Le contraire s'appliquait dans le cas de logements nécessitant des réparations mineures. Un haut degré de comparabilité a été observé pour la catégorie des réparations majeures.

Des résultats analogues furent obtenus au cours des recensements de 1991 et de 1996 : notamment, l'EDM a dénombré un nombre moins élevé de logements ayant besoin de réparations mineures que le recensement, mais a obtenu une estimation plus élevée du nombre de logements ayant besoin d'entretien régulier. Cette différence pourrait être reliée au fait que les trois catégories de réponses sont présentées dans le questionnaire du recensement dans un ordre qui est l'inverse de celui du questionnaire de l'EDM.

Type de construction résidentielle – Dans les consultations préalables au recensement, certains utilisateurs ont indiqué qu'il y avait un besoin d'ajouter de nouvelles catégories à la variable « Type de construction résidentielle ». En réponse, Statistique Canada a évalué la faisabilité de faire le codage de deux nouvelles catégories, soit « Appartement sans accès direct au niveau du sol dans un immeuble de moins de cinq étages » et « Appartement avec accès direct au niveau du sol dans un immeuble de moins de cinq étages ». Se fondant sur les résultats obtenus lors du processus d'évaluation préalable au recensement, Statistique Canada décida de faire le codage de ces deux catégories au cours du recensement de 2001. Ces deux nouvelles catégories étaient en effet des éléments de la catégorie « Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages » utilisée aux recensements antérieurs.

Les données pour cette variable furent codées sur le terrain par des recenseurs ayant reçu une formation à cet effet. Sur le nombre total d'enregistrements, 1,7 % étaient des cas de non-réponse; ils ont été assujettis à l'imputation. La comparaison des données contrôlées aux données non contrôlées indiquait que l'imputation n'a pas changé la répartition en pourcentage globale du type de construction.

À l'échelle du Canada, le nombre de logements a diminué entre 1996 et 2001 dans trois catégories : « Autre logement mobile » (diminution de 891, soit de -13,5 %), « Appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant » (diminution de 31 370, soit de -7,03 %) et « Habitation mobile » (diminution de 1 919, soit de -1,25 %). Toutes les autres catégories ont augmenté en nombre. À l'exception possible de la catégorie « Appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant », les changements absolus dans les autres catégories semblent raisonnables.

Cependant, un écart important a été observé au recensement de 2001 lorsque les chiffres des « logements multiples » (c.-à-d. des maisons en rangée, des maisons jumelées, des appartements ou plain-pieds dans des duplex non attenants et des appartements dans des immeubles de moins de cinq étages) furent comparés aux estimations fondées sur le résultat de l'ajout des données sur le flux (c.-à-d.

les mises en chantier et les logements terminés, moins les logements en cours de démolition) aux données du recensement de 1996. Une enquête vise actuellement à cerner les raisons derrière cet écart.

La comparaison des données du recensement à celles de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) indiquait que les données provenant des deux sources étaient comparables. La seule exception était la catégorie « Autre » (classification de l'EDM, faisant allusion principalement aux habitations mobiles et aux autres logements mobiles), où l'estimation établie par l'EDM était considérablement plus élevée que le chiffre du recensement. Veuillez noter que, pour cette catégorie, les estimations de l'EDM n'étaient pas disponibles pour certaines provinces et pour les territoires en raison de la petite taille des « cellules ». Parmi les provinces pour lesquelles des estimations de l'EDM étaient publiées, l'Alberta était la seule où le chiffre fondé sur les données du recensement se situait en deçà de la limite inférieure des estimations de l'EDM.

L'évaluation de la nouvelle catégorie « Appartement avec accès direct au niveau du sol » consistait de l'observation sur le terrain dans des secteurs choisis de certains centres urbains. Ce processus constituait le seul moyen d'entreprendre l'évaluation. Aucune autre enquête à Statistique Canada ne servait de ce type de logement, et il n'existait seulement qu'un ensemble restreint de données administratives. Les résultats obtenus au cours de l'évaluation sur le terrain ont montré un degré significatif de classification erronée pour la catégorie « Appartement avec accès au niveau du sol dans un immeuble de moins de cinq étages ».

La description de l'anomalie dans les données des deux nouvelles catégories figure ci-dessous (voir la sous-section 3.3.2). Cependant, si les chiffres de ces deux nouvelles catégories sont agrégés, le chiffre combiné pour ces données devient alors comparable à celui de 1996 pour la catégorie « Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages ». Par conséquent, seuls les chiffres agrégés pour la catégorie « Appartement – moins de cinq étages » ont été diffusés en 2001.

Soutien de ménage – À l'échelle du Canada, seuls 36 982 des 2,29 millions de ménages privés (ces deux chiffres étant non pondérés) constituaient des cas de non-réponse à la question H1. Ceci représente un taux de non-réponse de 1,6 % (comparé à 1,3 % en 1996).

À l'issue de contrôles subséquents (c.-à-d. le processus de refaire la séquence de personnes dans le ménage dans le contexte du contrôle du lien avec la personne repère dans le ménage), 38 170 enregistrements au total (c.-à-d. 1,7 % des ménages faisant l'objet du traitement) ont nécessité le recours à l'imputation. À l'exception de 11 enregistrements, tous ont été imputés à partir de ménages donneurs parfaitement appariés. Les 11 enregistrements n'ayant pas de donneur parfaitement apparié ont été assujettis à l'imputation par défaut.

L'évaluation des données comprenait aussi l'examen du soutien principal du ménage selon le groupe d'âge et le sexe, tant dans le contexte de 1996 que de 2001. Les résultats de la comparaison entre 1996 et 2001 indiquaient que :

- La proportion globale de soutiens de sexe féminin a augmenté, passant de 34,8 % en 1991 à 36 % en 2001.
- L'augmentation, tant pour les soutiens de sexe masculin que de sexe féminin, était plus prononcée dans les trois groupes d'âge suivants : 40 à 49 ans, 50 à 59 ans, et 75 ans et plus. Le groupe d'âge des personnes de 40 à 50 ans était le reflet de la prédominance démographique des « baby boomers », tandis que les données recueillies sur le groupe d'âge des personnes de 75 ans et plus ont servi à confirmer tant la durée de vie toujours grandissante de la population que la capacité des personnes âgées à demeurer dans des logements privés.
- Dans l'ensemble, les répartitions de 2001 et de 1996 étaient comparables.

En ce qui concerne la répartition en pourcentage des ménages privés selon la taille du ménage et le nombre de soutiens de ménage, il a été constaté que la proportion de ménages au Canada comptant un seul soutien a diminué très légèrement, passant à 64,7 % en 2001 de 65,8 % en 1996, tandis que la part des logements comptant deux soutiens a connu une légère augmentation.

Parmi les ménages de plus grande taille (c.-à-d. de quatre personnes ou plus), la proportion ne comptant qu'un seul soutien a diminué, tandis que la proportion comptant deux, trois, ou plus de trois soutiens a augmenté.

Cependant, la répartition en pourcentage globale des ménages selon le nombre de soutiens de ménage en 2001 était encore comparable à celle de 1996.

En ce qui concerne le nombre de soutiens de ménage, le léger changement observé dans la proportion de ménages ne comptant qu'un seul soutien, en comparaison avec les ménages comptant deux soutiens, était bien évident. Tel était le cas pour tous les types de ménages, à l'exception des ménages ne comptant qu'une seule personne. Il convient de souligner que, malgré ce léger changement, la répartition en termes de la proportion de ménages selon le nombre de soutiens en 2001 était encore comparable à celle de 1996 pour chaque type de ménage.

En ce qui a trait à la répartition en pourcentage du nombre de soutiens de ménage selon le lien avec la Personne 1, la répartition observée en 2001 était pratiquement identique à celles de 1996 et de 1991. La seule différence constatée à l'échelle du Canada était la très légère augmentation (0,13 %) dans le nombre de ménages ayant comme soutien le fils ou la fille de la Personne 1. Cette différence n'était pas significative, et pouvait être attribuée à l'inclusion du fils et de la fille du partenaire de même sexe au rang des soutiens possibles. De toute façon, ces changements mineurs n'ont pas entraîné la remise en question de la conclusion générale, soit que la répartition en pourcentage des soutiens selon le lien avec la Personne 1 observée en 2001 était presque identique à celle de 1996.

Ces résultats de l'évaluation indiquent que, dans l'ensemble, les données de 2001 sont comparables à celles de 1996 en ce qui concerne le groupe d'âge, le sexe, le lien avec la Personne 1 et le nombre de soutiens de ménage selon la taille et le genre des ménages.

Les taux globaux d'imputation pour les différentes **variables des coûts d'habitation** selon le mode d'occupation sont présentés ci-dessous. Les résultats de l'évaluation des données ont montré que les données étaient de qualité acceptable.

	Propriétaires %	Locataires %
Électricité	8,5	5,1
Huile (mazout), gaz, charbon, bois ou tout autre combustible	10,8	7,1
Eau et autres services municipaux	13,3	7,3
Hypothèque	7,7	Sans objet
Impôt foncier	7,2	Sans objet
Loyer en argent	Sans objet	5,8

Les comparaisons établies entre les données contrôlées et les données non assujetties au contrôle pour ces variables ont indiqué que, dans l'ensemble, l'imputation des cas de non-réponse et de réponse invalide était conforme à la répartition globale des données, et n'a pas créé de distorsion dans cette répartition.

L'imputation de valeurs élevées pour chacune des composantes était particulièrement préoccupante. L'évaluation a démontré que certaines valeurs imputées étaient de l'ordre de 2 000 \$ et plus. Par contre, tel qu'indiqué ci-dessus, il n'y avait pas de preuves donnant lieu à croire à un biais ou à une surreprésentation dans l'imputation de telles valeurs.

Pour chaque composante des coûts d'habitation, ainsi que pour les variables dérivées « Principaux versements du propriétaire » et « Loyer brut », les données de 2001 étaient comparées à celles de 1996. En général, les répartitions des données provenant des deux recensements étaient très semblables pour toutes les composantes du coût d'habitation, sauf en ce qui concerne une croissance en 2001 du nombre de ménages ayant déclaré des paiements légèrement plus élevés. La comparaison des données de 2001 aux résultats obtenus en 1996 est présentée de façon sommaire ci-dessous pour chaque composante.

Électricité – La répartition des données de 2001 était très semblable à celle de 1996. La proportion de propriétaires dépensant 1 000 \$ ou plus a augmenté au Saskatchewan (de 35 % à 44 %) et en Alberta (de 31 % à 49 %). Parmi les locataires, il y a eu très peu de changement, sauf en Alberta, où le pourcentage de ménages dépensant 1 000 \$ ou plus a grimpé, atteignant 18 %; il se chiffrait à 11 % en 1996.

Pour 84 % des propriétaires, le coût de l'électricité représentait moins de 30 % de leurs dépenses principales en 2001. Parmi les locataires, environ 92 % avaient dépensé moins de 30 % de leur loyer brut au titre de l'électricité.

Huile (mazout), gaz, charbon, bois et autres combustibles – Il y a eu une augmentation importante entre 1996 et 2001 dans le nombre de ménages dépensant 1 000 \$ ou plus au titre du combustible, ainsi qu'une baisse générale du nombre de ménages faisant des dépenses en deçà de ce seuil. Environ 45 % des propriétaires au Canada ont déclaré des dépenses annuelles de 1 000 \$ au titre du combustible, comparé à 24 % des locataires.

Parmi les locataires, l'augmentation intercensitaire dans la catégorie « 1 000 \$ et plus » était beaucoup moins dramatique. Le chiffre est passé de 192 300 (5 % des locataires en 1996) à 347 110 (9 % des locataires en 2001). Le nombre et la proportion de locataires ayant déclaré des dépenses au titre du combustible (c.-à-d. des réponses pour la catégorie « Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements »), ou ayant coché le cercle de réponse « Rien », étaient sensiblement les mêmes qu'en 1996.

Dans le cas de presque 90 % des propriétaires et de 99 % des locataires, le coût du combustible en termes de pourcentage du coût total d'habitation en 2001 se chiffrait à moins de 30 %.

L'augmentation dans le nombre de propriétaires déclarant des dépenses de 1 000 \$ et plus au titre du combustible peut refléter le coût croissant de l'énergie et aussi, possiblement, une consommation accrue.

L'eau et les autres services municipaux – Parmi les locataires, le nombre et la proportion des ménages en 2001 qui ne déclaraient aucune dépense, ou des dépenses comprises dans d'autres paiements pour cette composante des coûts liés à l'habitation, étaient pratiquement les mêmes qu'en 1996. Seulement 9,3 % des locataires ont déclaré des coûts reliés à cette composante. Pour ces locataires, le paiement annuel modal se situait entre 200 \$ et 399 \$.

Parmi les propriétaires, 59 % ont déclaré un paiement annuel pour cette composante. La répartition des ménages selon le montant du paiement en 2001 était très semblable à celle de 1996. La majorité des ménages faisant des paiements versaient entre 200 \$ et 599 \$.

Loyer en argent – Les répartitions de 2001 et de 1996 étaient semblables. Il y avait davantage de ménages payant un loyer mensuel de 800 \$ à 1 999 \$ en 2001, et moins de ménages payant un loyer de moins de 500 \$ par mois. Les hausses les plus significatives sont survenues en Ontario, où une nette tendance à la hausse dans les loyers a été observée. La majorité des locataires (soit 70 %) ont payé entre 400 \$ et 1 000 \$ pour le loyer. Ce montant modal était conforme aux prévisions.

Hypothèque – Les répartitions de données observées en 1996 et en 2001 en ce qui concerne les paiements mensuels des propriétaires au titre de l'hypothèque étaient semblables, exception faite de la catégorie des paiements hypothécaires de 1 000 \$ et plus. L'augmentation en termes absolus du nombre de ménages dans cette catégorie se chiffrait à environ 300 000 ménages. Exprimée en termes de pourcentage pour l'ensemble des propriétaires, cette augmentation signifie que le nombre de propriétaires qui dépensaient 1 000 \$ ou plus au titre de l'hypothèque est passé de 15 % du total en 1996 à 18 % du total en 2001.

L'augmentation dans le nombre de propriétaires dépensant 1 000 \$ ou plus par mois était la plus évidente en Ontario. La moitié de l'augmentation totale au Canada est imputable à l'augmentation de presque 150 000 dans le nombre de ménages ontariens se trouvant dans cette catégorie de dépenses. Pour leur part, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont chacune enregistré des augmentations de près de 50 000 ménages dans cette catégorie.

Impôt foncier – La comparaison des données de 2001 à celles de 1996 nous permet de conclure que les augmentations, tant absolues que proportionnelles, dans le nombre de propriétaires faisant des paiements hypothécaires de 1 000 \$ et plus, s'étendent à toutes les provinces et à tous les territoires. Les augmentations étaient plus prononcées en Ontario (253 060, soit 13,6 %), au Québec (148 190, soit 13,6 %) et en Alberta (121 305, soit 31,5 %).

L'augmentation des impôts fonciers dans plusieurs provinces peut être reliée, au moins en partie, à la hausse générale des prix des valeurs immobilières.

Frais de condominium – La comparaison historique a révélé que les frais de condominium pour les 668 815 propriétaires en 2001 étaient comparables aux frais déclarés en 1996. Comme en 1996, la vaste majorité des propriétaires payaient moins que 400 \$ au titre des frais de condominium.

Paiements principaux du propriétaire (variable dérivée) – Aucun problème relié à la qualité des données n'a été constaté.

La répartition globale des propriétaires en fonction des principales dépenses au titre de la propriété était semblable en 2001 à celle observée en 1996, à l'exception de la catégorie des dépenses de 1 000 \$ et plus. Tandis que le nombre de ménages comptant un propriétaire a grimpé de 11,1 % entre 1996 et 2001, le nombre de ménages dépensant plus de 1 000 \$ par mois a augmenté de 31,8 %. Cependant, le paiement moyen pour ces propriétaires à coûts élevés était de 1 524 \$, un montant comparable à la moyenne de 1 494 \$ en 1996. Ce montant moyen n'était pas considéré comme excessif en relation aux prix du marché en 2001.

Dans toutes les provinces et dans tous les territoires, il y a eu une diminution dans le nombre de ménages déclarant des coûts moins élevés (jusqu'à 299 \$ par mois), et une augmentation dans le nombre de ménages déclarant des coûts plus élevés. Entre 1996 et 2001, la plus grande augmentation en termes absolus dans le nombre de ménages dépensant 1 000 \$ ou plus s'est produite en Ontario, et se chiffrait à 280 000 ménages environ. Pour ces ménages ontariens, le paiement moyen en 2001 était de 1 566 \$, comparé à la somme de 1 539 \$ observée en 1996.

Dans l'ensemble, presque 67 % des propriétaires au Canada ont dépensé moins de 1 000 \$ par mois en coûts d'habitation, tandis que quelque 33 % ont dépensé 1 000 \$ ou plus.

Loyer brut (dérivé) – Aucun problème concernant les données n'a été détecté. La comparaison des répartitions des ménages selon le loyer brut a montré les mêmes résultats que celle du loyer en argent. Cela n'est pas surprenant, puisque le loyer en argent constitue la composante principale des coûts d'habitation pour la vaste majorité des locataires.

Les coûts moyens extraits du recensement étaient comparables aux moyennes calculées à partir de l'EDM de 2001.

Valeur du logement – Le taux total d'imputation pour cette variable était de 12,8 %. Au total, 187 276 enregistrements ont nécessité le recours à l'imputation. La comparaison des données contrôlées aux données non contrôlées illustre que la répartition totale des données n'a pas été changée par le processus d'imputation pour les cas de non-réponse et de réponses invalides. Vers le haut de la gamme (300 000 \$), les données imputées représentaient 10 % des données non pondérées non définitives. En d'autres mots, 90 % des valeurs élevées figurant dans la base de données définitive ont été fournies par les répondants. La plus forte concentration de ces enregistrements assujettis à l'imputation se trouvait en Ontario et en Colombie-Britannique.

La comparaison des données de 1996 à celles de 2001 pour la valeur du logement sert à confirmer la tendance générale vers le haut dans les valeurs immobilières. Cependant, les changements survenus au cours de la période intercensitaire pouvaient varier d'une province à une autre et d'une région métropolitaine de recensement (RMR) à une autre.

En pourcentage, les augmentations intercensitaires dans les valeurs moyennes et médianes des logements étaient plus prononcées en Alberta et en Saskatchewan. Au niveau provincial, la Colombie-Britannique était la seule province où les répondants ont exprimé des attentes légèrement moins élevées quant à la valeur marchande de leur logement. Il convient de noter que, selon l'indice des nouveaux logements de Statistique Canada, cette valeur marchande a fléchi de presque 13 % en Colombie-Britannique entre mai 1996 et mai 2001.

Parmi les RMR, Saskatoon et Calgary avaient subi les augmentations les plus importantes en termes de pourcentage (environ 33 % dans les deux cas) dans la valeur médiane du logement, suivi de Toronto et de Regina (soit à peu près 22 % dans les deux cas). La comparaison de l'indice des nouveaux logements pour ces RMR reflète des augmentations analogues, sauf à Saskatoon, où l'indice des prix n'a monté que de 12 % entre mai 1996 et mai 2001.

Dans l'ensemble, il y a eu des augmentations dans la plupart des régions urbaines, telles qu'annoncées par les médias. L'indice des nouveaux logements pour la période entre les recensements de 1996 et de 2001 a aussi montré des hausses généralisées, mais l'ampleur du changement peut varier quelque peu des changements intercensitaires dans les différentes RMR.

Les prix moyens pour les ventes à inscriptions multiples, calculés par l'Association canadienne de l'immeuble (ACI), constituaient une autre source de données utilisées aux fins de l'évaluation des données. Une comparaison des données fournies par l'ACI à celles extraites du recensement devrait tenir compte de certaines différences inhérentes dans les deux ensembles de données.

Il convient de noter que les moyennes calculées par l'ACI étaient fondées sur les valeurs des transactions dans le marché de l'immobilier. Les valeurs de ces transactions portaient presque exclusivement sur le prix de revente des logements et n'incorporaient que rarement le prix des nouveaux logements, typiquement vendus directement aux consommateurs par les constructeurs.

Les données du recensement, par contre, étaient fondées sur la valeur de vente prévue de chaque logement dans la catégorie des logements occupés par leur propriétaire, sans faire de distinction entre les nouvelles et les vieilles constructions, et sans tenir compte d'aucune transaction dans le marché. Même parmi les vieilles constructions, l'on ne comptait pas chaque logement comme faisant partie du marché, et les valeurs de ces logements n'étaient pas reflétées dans les données de l'ACI.

Là aussi, il pouvait exister des différences entre la valeur de vente prévue et la valeur réelle de la transaction dans les conditions normales du marché. Dans des circonstances exceptionnelles (par exemple, là où le marché immobilier est « surchauffé » et la demande dépasse largement l'offre), cependant, la différence entre le prix prévu (grosso modo, le prix demandé) et le prix conclu au cours de la transaction pouvait s'avérer minime.

Les moyennes calculées par l'ACI peuvent aussi subir l'influence de la pondération relative des ventes. Si, pour un centre urbain en particulier, davantage de logements dispendieux ont été revendus que de logements à prix moyen ou à prix modeste, le prix moyen calculé par l'ACI pouvait être plus élevé que la valeur immobilière moyenne de tous les logements. Bien sûr, le contraire pouvait aussi se produire. Les moyennes du recensement, par contre, étaient fondées sur la gamme entière des valeurs immobilières.

Finalement, les limites géographiques utilisées par l'ACI étaient celles des régions de vente, non pas celles des unités géographiques du recensement.

Abstraction faite des différences susmentionnées, les données du recensement de 2001 ont permis d'établir des valeurs moyennes très comparables aux moyennes de ventes calculées par l'ACI pour l'année 2001. Il y avait des différences dans certaines RMR entre les moyennes de l'ACI et du recensement, mais les différences n'étaient en aucun cas excessives. Même dans les RMR où il y avait des écarts entre les moyennes, les moyennes calculées par l'ACI étaient encore très comparables aux valeurs médianes du recensement. L'on peut conclure sans réserve que, compte tenu des facteurs susmentionnés pouvant avoir une incidence sur la comparabilité des données, les valeurs moyennes et médianes des logements établies à partir des données du recensement de 2001 reflétaient les prix du marché dans la plupart des grands centres urbains.

3.3 Sources d'erreurs et études sur la couverture

3.3.1 Chiffres des logements privés occupés par des résidents étrangers/temporaires et logements inoccupés

En 2001, le chiffre total des logements dans certaines régions était nettement plus élevé que celui du recensement du Canada de 1996. L'augmentation du nombre total de logements entre 1996 et 2001 est directement liée aux efforts déployés par Statistique Canada pour améliorer la couverture des logements saisonniers. En raison de notre processus de consultation en vue du recensement de 2001 et des exigences visant la simplification des procédures de collecte et l'amélioration de la couverture globale des logements, la définition de logement privé utilisée dans les recensements antérieurs fut légèrement modifiée afin d'éliminer un critère, soit celui de l'accès à une source d'eau potable à longueur d'année. Le résultat était que davantage de logements privés furent dénombrés au recensement de 2001. En particulier, davantage de logements saisonniers (soit des résidences secondaires telles que des chalets et des cabines) ont été dénombrés qui répondaient aux critères de la définition du logement privé. Il faut faire preuve de prudence dans les comparaisons du chiffre total des logements (tant occupés qu'inoccupés) de 2001 aux chiffres des logements de 1996 et aux chiffres de la population et des logements des recensements antérieurs.

3.3.2 Type de construction résidentielle

En réponse aux demandes formulées par les utilisateurs pour des classifications de type de construction résidentielle plus détaillées, le recensement de 2001 a recueilli des données pour deux nouvelles catégories de type de construction résidentielle :

Appartement avec accès direct au niveau du sol dans un immeuble de moins de cinq étages

et

Appartement sans accès direct au niveau du sol dans un immeuble de moins de cinq étages.

L'évaluation postcensitaire des données pour ces logements a révélé l'existence d'un problème de classification erronée qu'elle a qualifié de sérieux. Par conséquent, les données ne seront pas diffusées.

La cause de ce problème semble être l'interprétation faite par les recenseurs des termes « avec/sans accès direct au niveau du sol » lorsqu'ils attribuaient un code à ces logements. En général, ces logements mal codés étaient situés dans des immeubles d'appartements de cinq étages ou moins. Des données pour la variable « Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages » ont été diffusées dans les produits de 2001. Cette catégorie résulte de l'agrégation des deux catégories susmentionnées; elle est directement comparable à la catégorie du même nom utilisée dans les recensements antérieurs. Cette catégorie ne pose aucun problème en ce qui concerne les données.

4. Comparabilité chronologique

Il n'y a pas eu de changements aux concepts et aux définitions des variables sur les logements, les ménages et les coûts d'habitation. La seule exception est celle des nouvelles catégories de type de construction résidentielle mentionnées auparavant. Dans toutes les diffusions de données, les données sont comparables sur le plan historique aux données issues du recensement de 1996.

En ce qui concerne les **données sur le parc immobilier**, la définition d'un logement marginal utilisée en 2001 était légèrement différente de celle utilisée en 1996 dans le sens que le critère de l'accès à une source d'eau potable à longueur d'année avait été éliminé. Le résultat est que davantage de logements privés furent dénombrés au recensement de 2001 – en particulier, davantage de logements saisonniers (résidences secondaires telles que des chalets et des cabines) satisfaisaient aux critères de la définition de la variable « logement privé ».

Dans le cas des logements collectifs, une nouvelle catégorie, celle des « refuges », fut ajoutée aux types de logements collectifs pour le recensement de 2001 afin de permettre, en principe, un meilleur dépistage de la population des personnes habitant des refuges. Cette nouvelle catégorie englobe les services d'hébergement d'urgence ou sur base temporaire offerte aux personnes qui pourraient ne pas avoir un autre lieu de résidence, des installations offrant de l'assistance aux femmes, aux partenaires et à leurs enfants en situation de crise ou de violence conjugale, des maisons de réintégration et d'autres refuges offrant de l'assistance. Aux recensements antérieurs, la population dans les refuges était comprise dans plusieurs grandes catégories de logements collectifs au cours du dénombrement.

La classification des logements collectifs au cours de l'étape du dénombrement a évolué au fil du temps et est devenue très complexe. Les logements collectifs tels que les YM/YWCA et les refuges, ainsi que certains motels, hôtels et maisons de chambres, peuvent servir à plusieurs fins, puisqu'ils offrent un hébergement communal au public, en plus de fournir des services d'hébergement. Par exemple, la ville de Toronto loue des chambres dans les gîtes, hôtels et motels pour répondre aux situations où il y a un besoin urgent d'hébergement à court terme. Dans le contexte du recensement, ces types de logements collectifs appartiennent à la catégorie « hôtels, motels et maisons de chambres ».

L'objectif le plus fondamental du recensement est de dénombrer chaque personne au Canada là où il ou elle demeure habituellement. Étant donné la nature de plusieurs logements collectifs, certaines personnes qui se trouvaient dans un logement collectif le jour du recensement n'y étaient là que temporairement et avaient un lieu habituel de résidence ailleurs. Ces personnes étaient dénombrées en fonction de leur lieu habituel de résidence. Cependant, le logement collectif était inscrit comme lieu de résidence dans le cas de tout résident n'ayant pas de lieu de résidence ailleurs.

En vue des problèmes de classification reliés tant aux logements collectifs qu'aux concepts du recensement portant sur le lieu habituel de résidence, il faut faire preuve de prudence dans l'interprétation des données sur la population des personnes dans les gîtes. Le chiffre du recensement pour cette population ne doit pas être interprété comme le nombre de « sans-abri », puisque les personnes sans abri ont bien pu être dénombrées dans d'autres types de logements collectifs (p. ex., les hôtels, les motels et les YM/YWCA). En plus, le chiffre du recensement des personnes dans des lieux classifiés comme gîtes ne représente pas la population totale des personnes qui ont dormi dans un gîte le jour du recensement, puisque dans certains cas, les personnes qui se trouvaient dans des gîtes ont été dénombrées en fonction de leur lieu de résidence habituel.

5. Conclusion

Ce rapport a présenté une description de la collecte, du traitement et de l'évaluation des données du recensement de 2001 relatives aux logements, aux ménages et aux coûts d'habitation. Le taux total d'imputation pour chaque variable a été présenté, et les résultats de l'évaluation des données a montré que, dans la plupart des cas, les données sur les logements, les ménages et les coûts d'habitation se comparaient bien aux chiffres venant d'autres sources et aux données de recensements antérieurs.

Le chiffre du **nombre total de logements** du recensement de 2001 dans certaines régions est nettement plus élevé que celui qui a été établi pour le recensement de 1996. La légère modification apportée à la définition de « Logement marginal », combinée aux efforts de Statistique Canada visant à améliorer la couverture des logements saisonniers, a abouti au dénombrement d'un nombre plus élevé de logements privés.

Des écarts importants existaient entre les chiffres du recensement de 2001 et du recensement de 1996 selon le type de construction et les estimations dérivées de l'ajout des données sur le flux (c.-à-d. les mises en chantier et les logements terminés, moins les logements en cours de démolition). Les écarts sont très prononcés pour la catégorie « Logements multiples », englobant tous les types de constructions résidentielles sauf les logements non attenants et les logements mobiles. Ces écarts pourraient découler de la combinaison de facteurs tels que la couverture dans le dénombrement des logements et de la classification du type de construction résidentielle. Statistique Canada entreprend des recherches actuellement sur les causes de ces incohérences.

Il y a eu discussion, dans le présent rapport, de l'introduction de « Refuges » comme nouvelle catégorie de logement collectif pour le recensement de 2001. La complexité de la classification, vu la nature de ces refuges, fut décrite et une note fut incluse qui incitait les utilisateurs à la prudence quant à l'interprétation des données sur la population dans les refuges.

Afin de répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs, le recensement a introduit de nouvelles sous-catégories pour la variable « Type de construction résidentielle », notamment « Appartement sans accès direct au niveau du sol dans un immeuble de moins de cinq étages » et « Appartement avec accès direct au niveau du sol dans un immeuble de moins de cinq étages ». Il s'agissait de sous-catégories de la variable « Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages » utilisée dans les recensements antérieurs. Les problèmes liés à la classification des deux nouvelles sous-catégories ont entraîné des sérieux problèmes de qualité de données. Pourtant, la catégorie principale d'origine reste robuste. Par conséquent, seules les données agrégées pour la catégorie « Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages » ont été diffusées. Les données pour les nouvelles sous-catégories ne seront probablement pas diffusées.

Annexe A. Glossaire

Les définitions des termes, variables et concepts du recensement sont présentées ici telles qu'elles figurent dans le *Dictionnaire du recensement de 2001* (n° 92-378-XIF au catalogue). L'utilisateur doit se reporter au Dictionnaire du recensement de 2001 pour obtenir les définitions complètes et des observations additionnelles se rapportant aux concepts, comme des renseignements sur les variables directes et dérivées, ainsi que leur univers respectif.

Chambres à coucher (question H3b]) – Pièces conçues et meublées pour servir de chambres à coucher et utilisées principalement pour y dormir, même si ce n'est qu'à l'occasion (une chambre d'ami par exemple).

État du logement (question H5) – Variable indiquant si, selon le répondant, le logement nécessite des réparations (à l'exception des rénovations ou ajouts souhaités).

Frais de condominium (question H8f]) – Frais versés tous les mois aux fins de l'entretien et des divers services d'un immeuble en copropriété divise (condominium).

Impôt foncier (questions H8b] et H8c]) – Montant annuel de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) d'un logement occupé par son propriétaire.

Loyer en argent (question H7) – Loyer en argent versé tous les mois par les ménages locataires.

Mode d'occupation (question H2) – Indique si le logement est possédé ou loué par un membre du ménage, ou s'il s'agit d'un logement de bande (dans une réserve ou un établissement indien).

Mode d'occupation – Condominium (question H8e]) – Indique si le logement fait partie d'un condominium (immeuble en copropriété) enregistré ou non.

Paiement au titre de l'eau et des autres services municipaux (question H6c]) – Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'eau et des autres services municipaux.

Paiement au titre de l'électricité (question H6a]) – Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'électricité.

Paiement au titre de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois et de tout autre combustible (question H6b]) – Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois et de tout autre combustible.

Paiement hypothécaire mensuel (question H8a]) – Paiements hypothécaires mensuels réguliers ou remboursements similaires effectués pour le logement.

Période de construction (question H4) – Période au cours de laquelle l'immeuble ou le logement a été construit.

Pièces (question H3a]) – Nombre de pièces dans un logement. Une pièce est un espace fermé à l'intérieur d'un logement, fini et habitable toute l'année.

Soutien(s) du ménage (question H1) – La ou les personnes dans le ménage qui paient le loyer ou l'hypothèque, ou les taxes, ou l'électricité, etc., pour le logement. Si personne dans le ménage n'est responsable de ces paiements, la Personne 1 est considérée comme le seul soutien du ménage.

Type de construction résidentielle (couverture avant) – Type de construction et/ou caractéristiques

du logement (maison individuelle non attenante, appartement dans une tour d'habitation, maison en rangée, habitation mobile, etc.).

Valeur du logement (question H8dJ) – Montant en dollars que s'attendrait à recevoir le propriétaire s'il vendait son logement.

Annexe B. Produits et services du recensement de 2001

Le recensement constitue une source de données fiables pour décrire les caractéristiques des personnes et des logements au Canada. La gamme de produits et services élaborée à partir des données du recensement est conçue de façon que ces données soient utiles, compréhensibles et accessibles à tous les utilisateurs. D'autres sources, comme le Catalogue du recensement de 2001, le site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca) et, en particulier, le Catalogue en ligne, contiennent de l'information détaillée sur la gamme complète des produits et services du recensement de 2001.

Les produits et services comportent de nouvelles caractéristiques à l'occasion du recensement de 2001 :

1. Support

- On favorise Internet comme moyen pour diffuser les produits de données normalisés et les produits de référence.
- Davantage de données sont offertes gratuitement au grand public à partir d'Internet.

2. Contenu

- On diffuse les tableaux de données du recensement de 2001 selon des thèmes, c'est-à-dire des groupements de variables dont les sujets sont apparentés.
- Dans la mesure du possible, on a simplifié la langue et le vocabulaire dans les produits du recensement de 2001 diffusés dans Internet afin de rendre l'information accessible à un plus grand nombre de personnes.
- On a mis en place des moyens qui permettent aux utilisateurs de faire des recherches et de naviguer dans les produits normalisés du recensement (y compris les produits de référence) diffusés dans Internet.

3. Géographie

- Des unités géographiques, comme les aires de diffusion, les régions urbaines, les localités désignées et les zones d'influence métropolitaine, s'ajoutent à la gamme des produits normalisés. Certaines des nouvelles unités, comme les aires de diffusion, remplacent d'autres unités.

4. Variables

- Au recensement de 2001, on a recueilli de l'information sur de nouveaux sujets : le lieu de naissance des parents, les autres langues parlées à la maison et la langue de travail. Par ailleurs, la question sur la religion, qui est posée lors de chaque recensement décennal, figurait dans le questionnaire de 2001. En outre, on a élargi la définition de la variable portant sur la structure de la famille afin d'inclure les couples de même sexe.